



## ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SUR LE SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS DU SDIS MORGET

### Extraits de la séance du Conseil Intercommunal du 21 septembre 2016

Le Conseil Intercommunal du SDIS Le Morget a pris les décisions suivantes :

#### 1. Préavis No 01/2016-2021 sur la délégation de compétences et autorisations générales pour la législature 2016-2021

- ◆ après avoir pris connaissance du préavis du Comité de direction
- ◆ après avoir entendu le rapport de la Commission de gestion
- ◆ considérant que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

*décide :*

- ◆ d'accepter le préavis No 01/2016-2021 sur la délégation de compétences et autorisations générales pour la législature 2016-2021.

#### 2. Préavis No 02/2016-2021 sur le budget 2017

- ◆ après avoir pris connaissance du préavis du Comité de direction
- ◆ après avoir entendu le rapport de la Commission de gestion
- ◆ considérant que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

*décide :*

- ◆ d'adopter le budget ordinaire du SDIS Morget pour 2017 présentant un montant de CHF 1'781'300.- à la charge des communes, le budget étant ainsi équilibré.

La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet du district de Morges, dans les 10 jours suivant la présente publication, aux conditions des articles 112 et suivantes de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP).

Pour le Conseil intercommunal

**Le président**  
Frédéric Ambresin

**La secrétaire**  
Isabelle Cappellaro